

Le 15 avril 1793 à Nogent-le-Rotrou.

Le lundi 15 avril 1793, la municipalité de Nogent-le-Rotrou tenait deux délibérations :

- Dans la première, la municipalité arrêta d'ordonner aux corps administratifs de procéder à la répartition de la contribution foncière et mobilière qui s'élevait à 2 100 livres :

« Ce Jourdhuy Quinze avril 1793. 2.^e de la République f.^{ois}e.

En l'assemblée Permanente du Conseil Général de la Commune de Nogent le rotrou Tenue publiQuement.

Le procureur de la Commune a Fait rapport et remis Sur le Bureau un état des charges locales de cette mp.^{te} montant à la Somme de deux mille cent livres non compris les trois deniers pour livre attribués au percepteur de la commu.^{te} pour la recette, au marc la livre des contributions Foncières & mobilières et de Sous additionnels des locaux d'icelles contributions.

Le Conseil Général Après avoir examiné Séparement & discuté chaque article de l'état ci-dessus enoncé, arrête d'inviter les Corps administratifs d'ordonner la Répartition de la Somme de 2100# ci-dessus et des Trois deniers par livre de la contribution foncière & mobilière alloués au Réceveur Suivant le procès verbal d'adjudication au rabais en date du dix mars . dont acte ./.

Vasseur Rigot

Maire

G ferré

hubert P.^{re} Lequette

P.^r de la C.

Baugars

Sortais

Beuzelin

j jallon Laine

G. Salmon

J. C. Joubert »¹

¹ A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillet 62.

- Puis, elle recevait le serment civique de deux "instituteurs" de la ville :

« et ledit Jour dans ladite assemblée Sont Comparus les C.^{ens} P.^{re} Louis Theri & Ferdinand Fremi lesquels ont dit qu'ils Se rendoient en cette commune aux fins de prêter le Serment d'être fidèles à la nation à la Loi à la Liberté de maintenir de tous Leur pouvoir La Liberté & l'égalité ou de mourir a leur poste. En qualité d'instituteurs publics.

Dont nous leur avons accordé acte par eux Requis Et ont les dits Comparants signé avec nous et notre Secr.^e un mot rayé nul

Thery

*Regnoust L. Lalouette Fremy G. Salmon
hubert*

Vasseur G. Petibon ? Sortais

Maire

*Fauveau J. C. Joubert j jalon Laine Baugars
ferré Bacle Beaugars lainé Pi Chereault »²*

² A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillet 62.